

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1675

12 juillet 2013

SOMMAIRE

Abalon S.A.	80364	Pacific Drilling S.A.	80356
Agama Advisors S.à r.l.	80392	Phyleum S.A.	80355
Agrassur Re S.A.	80364	Polytrinity Investment S.à r.l.	80358
Agrassur Re S.A.	80359	Polytrinity Investment S.à r.l.	80354
Aircraft Systems S.A.	80359	Reagra	80379
Amaxx Consulting S.à r.l.	80361	Real Estate Prime Locations SA	80400
Arcadia Models S.A.	80360	Redelcover S.A.	80355
Arti Licence S.A.	80361	Rovas S.à r.l.	80384
Aston Morgan Real Estate S.A.	80364	Samiral S.A.	80379
Athena Capital S.à r.l.	80364	Secapital S.à.r.l.	80398
AXA Nederland (Luxemburg)	80363	Société Civile Finances Azur	80357
Canirsa Holding S.A.	80400	Société de Réassurance Vallaroché	80357
CEREP II Investment Twelve S.à r.l.	80362	Société de Réassurance Vallaroché	80356
Champs de Mars S.A.	80361	Société Générale Bank & Trust	80355
Cinquecento Investments S.A.	80362	Société Immobilière de l'III S.A.	80357
Cordalia S.A.	80362	Sodioc S.A.	80356
Core Capital Management S.A.	80365	SP Soc Investment S.A.	80357
Cosmos Participations S.A.	80365	STENA Royal S.à r.l.	80361
Dak Immo S.A.	80365	ST.Gilles S.C.I.	80387
Danlux Constructions S.à r.l.	80365	Tavirama S.A.	80366
DB Value S.à r.l.	80365	Thousand Sunny S.A.	80357
Degroof PE Fund	80362	TLN Lux S.à r.l.	80389
Digital Signage International Holding	80363	TPG Growth -Yahtzee S.à r.l.	80360
D-V8 S.A.	80363	TPG Kirchberg S. à r.l.	80360
EZC Group S.A.	80354	TPG Sol II S. à r.l.	80361
Fast Synergy Luxembourg S.A.	80354	TPG Yahtzee Holding S.à r.l.	80360
FEHI Holding S.à r.l.	80370	Trans Ardennes	80359
Finka S.A.	80358	Underground S.à r.l.	80358
Gernest S.A.	80359	Upifra Agricole S.A.	80360
obolux S.à r.l.	80391	Worms & Cie S.C.A.	80400
Obo-Lux S. à r. l.	80391	Xantho Investments S.à r.l.	80394
OCM Luxembourg Titlestone Holdings S.à r.l.	80379		

EZC Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 140.949.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 13 mai 2013 à 10.00 heures

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats de l'administrateur-délégué et des administrateurs suivants:

Monsieur François VAILLE, Administrateur et Administrateur délégué, né le 12/01/1964 à Paris (F) et demeurant à F-57160 SCY Chazelles, 10, Clos des Charmilles

Madame Evelyne MOLE, Administrateur, née le 23/07/1964 à Thionville (F) et demeurant à F-57160 SCY Chazelles, 10, Clos des Charmilles

Monsieur Pierre HENNING, Administrateur, né le 25/04/1955 à Metz (F) et demeurant à F-57160 SCY Chazelles, 2, Clos des Charmilles

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2019.

Le mandat du commissaire aux comptes FIRELUX S.A. avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 45 Avenue J.F. Kennedy et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.589 est également renouvelé jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2013068277/23.

(130083901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Fast Synergy Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 171.174.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire non-annuelle (administrateurs) des actionnaires tenue à Luxembourg le 05 Avril 2013

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme FAST SYNERGY Luxembourg S.A. tenue l'an deux mille treize (2013), le 5 Avril à 11H15 en son siège social à L-1528 Luxembourg, 4 Boulevard de la Foire, que Monsieur Taib BOURIAL, expert comptable, demeurant 235, Bd Yacoub Al Mansour, Immeuble B2, 20200 Casablanca, Maroc, a été nommé administrateur, pour une durée de 2 années, son mandat expirant à l'occasion de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice social relatif à l'année 2014, à l'unanimité des voix.

Il pourra engager la société sous sa signature conjointe à celle d'un autre administrateur, pour les affaires en relation avec la gestion journalière au sens le plus large.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 Avril 2013.

Pour la société

Stéphane Jourdain

L'administrateur-délégué

Référence de publication: 2013068284/21.

(130083950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Polytrinity Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 130.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013068531/10.

(130084738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Phyleum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 143.488.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de PHYLEUM S.A., RCS Luxembourg B. 143488, tenue extraordinairement le 8 mai 2013

Il a été décidé ce qui suit:

- l'Assemblée décide de nommer Madame Natacha Kolodziej-Steuermann, Avocat, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, comme nouvel Administrateur de la société en remplacement de Madame Delphine Goergen, Administrateur démissionnaire.

Le mandat du nouvel Administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2014.

Le Conseil d'Administration est désormais composé comme suit: Monsieur Didier Schönberger, Mesdames Véronique Wauthier et Natacha Kolodziej-Steuermann.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013068528/19.

(130084241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Redelcover S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 36.055.

—
Extrait des résolutions prises par voies circulaires par le conseil d'administration en date du 6 mars 2013

Le Conseil d'Administration a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution 2: Nomination d'un Administrateur délégué

Le Conseil d'Administration nomme en qualité d'Administrateur délégué Monsieur Marc Hubrecht, demeurant au 13, Oude Lindestraat, B-1800 Vilvoorde, avec effet immédiat.

Résolution 3: Nomination du Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Marc Hubrecht, demeurant au 13, Oude Lindestraat, B-1800 Vilvoorde, en qualité de Président du Conseil d'Administration, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013068557/19.

(130084245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Société Générale Bank & Trust, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 6.061.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 26 mars 2013

3.4 Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprise

Conformément à l'article 26-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et à l'article 12 des statuts de la SGBT, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de renouveler pour un an du mandat de la société Deloitte S.A., établie à Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/05/2013.

Patrick Vincent

Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013068615/16.

(130084423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Pacific Drilling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 159.658.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires la société tenue à Luxembourg en date du 13 mai 2013

1. L'assemblée décide de renouveler les mandats des personnes suivantes jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2013:

- Monsieur Jeremy ASHER, demeurant au E2, Albany, Albany Courtyard, GB - W1J0AR Piccadilly, administrateur,
- Monsieur Laurence CHARNEY, demeurant au 19, Sycamore Drive, USA - 11050-1132 New-York, administrateur,
- Monsieur Christian J. BECKETT, demeurant au 3050, Post Oak Blvd, USA - 77056 Houston, administrateur,
- Monsieur Ron MOSKOVITZ, demeurant au 28-29, Dover Street, GB - W1S 4NA Mayfair, administrateur et président du conseil d'administration,
- Monsieur Paul WOLFF, demeurant au 5, rue Nicolas Margue, L-2176 Luxembourg, administrateur,
- Monsieur Elias SAKELLIS, demeurant au 10, Brook Street, GB - W1S 1BG London, administrateur,
- Monsieur Cyril DUCAU, demeurant au 50, St Stephens Gardens, GB - W25NJ London, administrateur.

2. L'assemblée décide de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149133, en qualité de réviseur d'entreprises de la Société, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2013.

3. L'assemblée décide de nommer Monsieur Robert A. SCHWED, né le 2 avril 1949 à Waterbury (Connecticut), demeurant au 7 World Trade Center, 250 Greenwich Street, New York, NY 10007 USA, en qualité d'administrateur de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et au Registre de Commerce et des Sociétés.

Référence de publication: 2013068516/29.

(130084305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

SOREVAL, Société de Réassurance Vallaroché, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 27.433.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 2 mai 2013

- L'Assemblée reconduit le mandat de ERNST & YOUNG SA (B 47771), 7 Parc d'Activité Syrdall, L - 5365 Munsbach en tant que Réviseur d'Entreprises de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 qui statuera sur les comptes 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013068613/13.

(130084348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Sodiac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 150.002.

Aux actionnaires:

Par la présente, nous vous prions de prendre acte de notre démission du mandat de commissaire aux comptes de votre société à dater de ce jour.

Steinfort, le 2 avril 2013.

ATS Consulting Sàrl

Référence de publication: 2013068622/12.

(130084243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Société Civile Finances Azur, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg E 1.498.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 21 mai 2013 que M. Marc SCHMIT, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé au poste de gérant de la société en remplacement de Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, démissionnaire, avec effet au 18 avril 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013068612/13.

(130084630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Société de Réassurance Vallaroche, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 27.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013068614/10.

(130084349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Société Immobilière de l'ILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 79, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 23.425.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE IMMOBILIERE DE L'ILL S.A.

Référence de publication: 2013068618/10.

(130084015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Thousand Sunny S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 150.811.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THOUSAND SUNNY S.A.

Référence de publication: 2013068658/10.

(130084157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

SP Soc Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 92.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013068627/11.

(130084149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Finka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 158.456.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 2 mai 2013 au siège social de la société

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012 comme suit:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Alessandro CUSUMANO, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur;
- Madame Marion GERARD, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Massimiliano SELIZIATO, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

- IC DOM-COM S.A.R.L., avec siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 133.127

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013068296/23.

(130084703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Polytrinity Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 130.004.

Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte d'un acte signé sous seing privé en date du 21 mai 2013 que:

- Monsieur JASZCZAK Marek a transféré les 5.765 parts sociales qu'il détenait;
- Monsieur KUZMA Grzegorz Janusz a transféré les 6.195 parts sociales qu'il détenait
- Monsieur KUZMA Jacek a transféré les 4.200 parts sociales qu'il détenait

Respectivement en faveur de

- «JGM Investment», Société civile, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro E 5083, avec siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

En conséquence, les parts sociales sont détenues comme suit:

- «JGM Investment», Société civile:	16.160 parts sociales
TOTAL	16.160 parts sociales

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013068530/20.

(130084527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Underground S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, Centre Commercial Belle Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 55.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013068684/11.

(130084155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Gernest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 14.755.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2013:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Bernard THUYSBAERT, avec adresse professionnelle Avenue Edouard Van Nieuwenhuyselaan, 6 B-1160 Bruxelles en remplacement de Monsieur Claudio TOMASSINI.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013068309/24.

(130084646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Agrassur Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 83.235.

—
Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société AGRASSUR RE S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2013068803/11.

(130084861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Trans Ardennes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 146.585.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 27/05/2013.

Référence de publication: 2013068673/10.

(130083930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Aircraft Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.
R.C.S. Luxembourg B 107.707.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013068807/10.

(130085323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

TPG Growth -Yahtzee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 298.095,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 117.328.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TPG Growth - Yahtzee S.à r.l.

Référence de publication: 2013068668/10.

(130084508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Upifra Agricole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 77.941.

Monsieur Franco GUSSALLI BERETTA, Industriel et administrateur de catégorie A, est désormais domicilié au 136A, Viale Italico, I-55042 Forte dei Marmi, ITALIE.

Fait à Luxembourg, le 23 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour UPIFRA AGRICOLE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013068687/13.

(130083948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

TPG Kirchberg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 240.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 160.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TPG Kirchberg S.à r.l.

Référence de publication: 2013068669/10.

(130084510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

TPG Yahtzee Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 310.595,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 156.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TPG Yahtzee Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2013068672/10.

(130084507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Arcadia Models S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 77.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068814/9.

(130085288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Arti Licence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 82.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068815/9.

(130085264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

STENA Royal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 133.189.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068634/9.

(130084137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Amam Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 144.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Gérant

Référence de publication: 2013068811/11.

(130085213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

TPG Sol II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 70.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 165.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TPG Sol II S.à r.l.

Référence de publication: 2013068670/10.

(130084612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Champs de Mars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 135.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 MAI 2013.

Pour: CHAMPS DE MARS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013068917/15.

(130084807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Cinquecento Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4433 Soleuvre, 11, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 141.449.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.05.2013.

Pour: CINQUECENTO INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Sébastien WIANDER / Nicolas DUMONT

Référence de publication: 2013068919/13.

(130084821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

CEREP II Investment Twelve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 126.022.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013068909/10.

(130084769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Degroof PE Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.420.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 6 mai 2013

Le Conseil d'Administration a décidé:

1. de co-opter Monsieur Eric DEBEAUD, avec adresse professionnelle au 44, Rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur William VERMEERSCH -administrateur démissionnaire en date du 31 décembre 2012-.

Ce mandat sera ratifié lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Pour DEGROOF PE FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Corinne ALEXANDRE / Valérie GLANE

- / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2013068954/19.

(130084843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Cordalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CORDALIA S.A.

Catherine Santens / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013068940/12.

(130085457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

D-V8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4732 Pétange, 14, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 103.470.

Lors de l'assemblée générale tenue le 15 mai 2013 il a été convenu ce qui suit:

1^{er}. résolution:

Les actionnaires approuvent unanimement le fonction de seul Administrateur et président Mari, Jean-Claude, 9, Route de Lyon, F-69450 Saint Cyr au Mont d'Or. Le mandat renouvelé pour une durée indéterminée.

Et les mandats des Administrateurs Brun, Béatrice, 9, Route de Lyon, F-69450 Saint Cyr au Mont d'Or et Begtine, André Jean, 745 Rue Professeur Raphaël Dubois, F-83500 La Seyne-sur-Mer, n'est pas prolongé.

Nomination avec effet immédiat en tant que Commissaire de Fidusal S.a r.l., 36, Rue Belle-Vue, L - 4974 Dippach, en remplacement de Lietz, Mariette, 13, Cité Ovenacker, L - 5692 Elvange. Son Mandat sera a durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.05.2013.

Référence de publication: 2013068951/17.

(130085480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Digital Signage International Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 140.445.

Extrait du conseil d'administration tenu en date du 15 avril 2013

Le Conseil d'Administration décide de coopter M. Ralph Bourgnon, domicilié au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg comme nouvel administrateur en remplacement de M. Patrick Picco qui a démissionné en 2012.

Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue en date du 22 mai 2013

Les actionnaires acceptent la démission TOP Audit S.A. (anciennement PKF Abax Audit S.A.) de son mandat de commissaire. Les actionnaires ratifient rétroactivement la nomination en date du 14 novembre 2012 la société Compliance & Control, 6 Place de Nancy, R.C.S. Luxembourg B172482 comme nouveau commissaire.

Le mandat du nouveau commissaire arrive à échéance à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013068955/18.

(130085587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

AXA Nederland (Luxembourg), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.422.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2013 sont renommés Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2014:

Stephan Deceulaer

Jean-Louis Laforge

Pol Pierret

Michael Reinhard

Hanneke Veringa

Est renommé Réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2014:

PricewaterhouseCoopers Société Coopérative

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013068829/19.

(130085508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Agrassur Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 83.235.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 28 mai 2013

L'Assemblée Générale décide d'élire Administrateurs:

- Monsieur Jean LARMANDE,
- Monsieur Michael REYNOLDS,
- Monsieur Lambert SCHROEDER.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société: KPMG Luxembourg S. à r.l., 9 Allée Scheffer, L-2520 à Luxembourg.

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.

Pour la société AGRASSUR RE S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2013068802/20.

(130084860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Abalon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 119.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013068799/10.

(130085079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Athena Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 167.349.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013068790/12.

(130084836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Aston Morgan Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1135 Luxembourg, 10, avenue des Archiducs.

R.C.S. Luxembourg B 39.737.

Die Aktionäre haben in einer ordentlichen Hauptversammlung vom 24. Mai 2013 beschlossen,

1. Das Mandat des Verwaltungsratsmitglieds Herrn Ingo SCHNELLE wird bis zur ordentlichen Hauptversammlung die im Jahr 2018 stattfindet, verlängert.

2. Das Mandat von EUROPEAN AUDIT als Commissaire aux comptes wird bis zur ordentlichen Hauptversammlung die im Jahr 2018 stattfindet, verlängert.

Référence de publication: 2013068819/12.

(130085437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Danlux Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7263 Helmsange, 18, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 43.132.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 mai 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013068962/11.

(130085578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Cosmos Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 88.001.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 14 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1314 du 11 septembre 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER en date du 16 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1725 du 12 juillet 2008

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068944/14.

(130085036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Core Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.431.

Les comptes annuels abrégés au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jakob Kjelgaard

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013068941/12.

(130085260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Dak Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 49.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068959/9.

(130084883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

DB Value S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.492.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068965/9.

(130085234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Tavirama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 177.475.

STATUTS

L'an deux mille treize, le quinze mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société de droit panaméen LEONARDY INVESTMENTS INC., établie et ayant son siège social Via Espana and Elvira Mendez Street, Delta Tower, Panama-City (République de Panama),

ici représentée par Madame Ekaterina DUBLET, juriste à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de TAVIRAMA S.A. (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut également réaliser toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles, à l'exclusion des activités spécialement réglementées d'agent immobilier, de promoteur immobilier, et d'administrateur de biens - syndic de copropriété.

La Société peut aussi acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations en tant qu'administrateur de sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR).

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois de juin à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Souscription et Libération

Toutes les actions ainsi souscrites par l'actionnaire unique ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EURO (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Décisions de l'actionnaire unique

Le comparant, préqualifié et représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:
 - a) Monsieur Christophe ANTINORI, juriste, né à Woippy (France), le 8 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue;
 - b) Monsieur Xavier FABRY, juriste, né à Metz (France), le 2 août 1977, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue;
 - c) Madame Delphine POILLOT, employée privée, née à Reims (France), le 3 octobre 1970, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.
3. A été nommée commissaire aux comptes de la Société:

La société à responsabilité limitée READ S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard Prince Henri, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 45.083.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2018.

5. L'adresse de la Société est établie à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mai 2013. Relation GRE/2013/2087. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013068656/226.

(130084308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

FEHI Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1547 Luxembourg, 3, rue Marcel Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 177.458.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of May.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

TE Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.867 and having a share capital of USD 8,747,392,513 (the Company),

here represented by Annick Braquet, whose professional address is in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "FEHI Holding S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations

and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-), represented by one thousand (1,000) shares in registered form, with a par value of twenty United States dollars (USD 20.00) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one manager or a board of managers composed of one (1) or several class A manager(s) and one (1) or several class B manager(s) (the Board). The managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the Board.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Board resolutions are validly

adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers shall not, be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual

General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

- (i) the Board draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and
- (v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, may appear on

one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Subscription and Payment

TE Holding S.a r.l., represented as stated above, subscribes for one thousand (1,000) shares in registered form, with a par value of twenty United States dollars (USD 20.00) each, and pays them in full by a contribution in cash in the amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000) such contribution to be allocated in its entirety to the share capital account of the Company.

The amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000) is available to the Company and evidence of this has been provided to the undersigned notary..

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

As Class A managers:

(i) Mr Olivier Charles Antoine Buschman, born on 07 August 1973 in Verviers, Belgium, with professional address at 3, rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg;

and

(ii) Mr Peter James Dorey, born on 20 December 1965 in Middleton, Canada having his professional address at 3, rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg.

As Class B managers:

(i) Ms. Véronique Gillet, born on 18 October 1961 in Arlon, Belgium, residing at 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

(ii) Mr. Michael M. Vareika, born on 24 May 1960 in Brussels, Belgium, residing at 8, rue Killebiert, L-5762 Hassel, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 3, rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-septième jour du mois de mai.

Par devant nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

TE Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 3, rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.867 et disposant d'un capital social de USD 8.747.392.513 (la Société),

Ici représentée par Annick Braquet, de résidence professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est " FEHI Holding S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un gérant ou par un conseil de gérance composé d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe A et un (1) ou plusieurs gérants de classe B (le Conseil). Les gérants sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et qu'au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)**Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.****11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (une Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque des résolutions sont adoptées par voie Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valides et exécutoires comme si elles avaient été prises lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tous les gérants ou associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale ou les Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées lors de la seconde l'Assemblée Générale ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés, à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant ses engagements ainsi que les dettes du ou de(s) gérant(s) et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés lors de l'Assemblée Générale annuelle, soit par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut excéder six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris les primes d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

TE Holding S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille (1.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) intégralement affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, son Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

En tant que gérants de classe A:

(i) M. Olivier Charles Antoine Buschman, né le 7 août 1973 à Verviers, Belgique, de résidence professionnelle au 3, rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg; et

(ii) M. Peter James Dorey, né le 20 décembre 1965 à Middleton, Canada, de résidence professionnelle au 3, rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg.

En tant que gérants de classe B:

(i) Mme Véronique Gillet, née le 18 octobre 1961 à Arlon, Belgique, de résidence au 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(ii) M. Michael M. Vareika, né le 24 mai 1960 à Bruxelles, Belgique, de résidence au 8, rue Killebiert, L-5762 Hassel, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 3, rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte au mandataire de la partie comparante, il le signe avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2013. Relation: LAC/2013/23182. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013068287/501.

(130083919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Reagra, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 39.030.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069354/9.

(130085561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Samiral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068595/9.

(130083892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

OCM Luxembourg Titlestone Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 14.976,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.414.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of April,

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of OCM Luxembourg Titlestone Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169.414, incorporated on April 27, 2012 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the

Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1743, page 83638, of July 11, 2012 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been fully restated on December 18, 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 703, page 33708, of March 22, 2013.

THERE APPEARED:

1. OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159343 (EPF III),

here represented by Anne-Claire Wax, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. Mr Robert Orr, banker, born on June 4, 1964, in Harrow (United Kingdom), residing professionally at 40, Gracechurch Street, London EC3V 0BT (RO),

here represented by Anne-Claire Wax, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3. Mr Christopher Proud, chartered accountant, born on July 3, 1965, in Brighton (United Kingdom), residing professionally at 40, Gracechurch Street, London EC3V 0BT (CP),

here represented by Anne-Claire Wax, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

4. Mr Simon Dekker, banker, born on December 23, 1963, in Billericay (United Kingdom), residing professionally at 40, Gracechurch Street, London EC3V 0BT (SD, and together with EPF III, RO and CP, the Shareholders),

here represented by Anne-Claire Wax, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, have requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at fourteen thousand five hundred and eighty-five Pound Sterling (GBP 14,585) represented by twelve thousand five hundred (12,500) class A ordinary shares, seven hundred and eighty-two (782) class C ordinary shares and one thousand three hundred and three (1,303) class D ordinary shares, in registered form, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up;

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company from its present amount of fourteen thousand five hundred and eighty-five Pound Sterling (GBP 14,585) represented by twelve thousand five hundred (12,500) class A ordinary shares, seven hundred and eighty-two (782) class C ordinary shares and one thousand three hundred and three (1,303) class D ordinary shares, in registered form, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up, to fourteen thousand nine hundred and seventy-six Pound Sterling (GBP 14,976.-) by way of the issuance of three hundred and ninety-one (391) class D ordinary shares in registered form, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above and payment of a share premium;

4. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the share capital increase specified in items 2. and 3. above, with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company;

5. Subsequent amendment to article 5.1 of the Articles;

6. Amendment to the definition of the "Relevant Percentage" in the Articles; and

7. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of fourteen thousand five hundred and eighty-five Pound Sterling (GBP 14,585.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) class A

ordinary shares, seven hundred and eighty-two (782) class C ordinary shares and one thousand three hundred and three (1,303) class D ordinary shares, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up, to fourteen thousand nine hundred and seventy-six Pound Sterling (GBP 14,976.-) by way of the issuance of three hundred and ninety-one (391) class D ordinary shares, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, all in registered form, and having the rights and obligations attached to them as set forth in the Articles.

Subscription - Payment

The Meeting accepts and records the following subscription for and full payment of the share capital increase above as follows:

Mr Nigel Jackson (NJ), bank director, born on October 20, 1962, at Sunderland, United Kingdom, professionally residing at 40, Gracechurch Street, London EC3V 0BT, here represented by Anne-Claire Wax, attorney-at-law, by virtue of a proxy given under private seal, declares to have subscribed to three hundred and ninety-one (391) class D ordinary shares in registered form, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, and to have paid them up in full by a contribution in cash in an aggregate amount of one thousand nine hundred and fifty-five Pound Sterling (GBP 1,955.-) which shall be allocated as follows:

- an amount of three hundred and ninety-one Pound Sterling (GBP 391.-) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- an amount of one thousand five hundred and sixty-four Pound Sterling (GBP 1,564.-) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The aggregate amount of one thousand nine hundred and fifty-five Pound Sterling (GBP 1,955.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by way of a blocking certificate.

The Shareholders and NJ, now representing the entire share capital of the Company and constituting the Meeting, have unanimously taken the following resolutions:

Third resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above share capital increase and to empower and authorize any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, with the registration of the newly issued class D ordinary shares in the register of shareholders of the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" 5.1. The Company's corporate capital is fixed at fourteen thousand nine hundred and seventy-six Pound Sterling (GBP 14,976.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares, seven hundred eighty-two (782) Class C Shares and one thousand six hundred and ninety-four (1,694) Class D Shares, in registered form with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up"

Fifth resolution

The Meeting resolves amend the definition of the "Relevant Percentage" in the Articles which shall henceforth read as follows:

"Relevant Percentage shall mean the percentage as calculated according to the table below:"

	if the ratio of Equity Value at Exit to Invested Equity is less than or equal to 2:1	OR if the ratio of Equity Value at Exit to Invested Equity is greater than 2:1 and less than or equal to 2.5:1	OR if the ratio of Equity Value at Exit to Invested Equity is greater than 2.5:1
Robert Orr - Originator 1	3%	3.5%	4%
Christopher Proud - Originator 2	1%	1.167%	1.333%
Simon Dekker - Originator 3	0.667%	0.778%	0.889%
Nigel Jackson - Originator 4	0.5%	0.583%	0.667%
Originator 5*	0.833%*	0.972%*	1.111%*
Relevant Percentage Total	6%	7%	8%

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, such proxyholder signed together with the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq avril,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de OCM Luxembourg Titlestone Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.414, constituée le 27 avril 2012 suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1743, page 83638, du 11 juillet 2012 (la Société). Les statuts de la Société ont été entièrement refondus le 18 décembre 2012, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 703, page 33708, du 22 mars 2013.

A COMPARU:

OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159343 (EPF III);

ici représentée par Anne-Claire Wax, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Mr Robert Orr, banquier, né le 4 juin 1964, à Harrow (Royaume-Uni), résidant professionnellement au 40, Gracechurch Street, Londres EC3V 0BT, Royaume-Uni (RO),

ici représentée par Anne-Claire Wax, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Mr Christopher Proud, expert-comptable, né le 3 juillet 1965, à Brighton (Royaume-Uni), résidant professionnellement au 40, Gracechurch Street, Londres EC3V 0BT, Royaume-Uni (CP),

ici représentée par Anne-Claire Wax, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Mr Simon Dekker, banquier, né le 23 décembre 1963, à Billericay (Royaume-Uni), résidant professionnellement au 40, Gracechurch Street, Londres EC3V 0BT, Royaume-Uni (SD, et avec EPF III, RO et CP, les Associés),

ici représentée par Anne-Claire Wax, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Lesdites procurations, après signature "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, précités et représentés comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à quatorze mille cinq cent quatre-vingt-cinq livres sterling (GBP 14.585) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de classe A, sept cent quatre-vingt-deux (782) parts sociales ordinaires de classe C et mille trois cent trois (1.303) parts sociales ordinaires de classe D, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de quatorze mille cinq cent quatre-vingt-cinq livres sterling (GBP 14.585) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de classe A, sept cent quatre-vingt-deux (782) parts sociales ordinaires de classe C et mille trois cent trois (1.303) parts sociales ordinaires de classe D sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et

entièrement libérées, à quatorze mille neuf cent soixante-seize livres sterling (GBP 14.976) par l'émission de trois cent quatre-vingt-onze (391) parts sociales ordinaires de classe D sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune;

3. Souscription aux nouvelles parts sociales et libération de l'augmentation du capital social indiquée au point 2. ci-dessus et versement d'une prime d'émission;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social indiquée aux points 2. et 3. ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

5. Modification subséquente des Statuts;

6. Modification de la définition «Pourcentage Applicable» dans les Statuts; et

7. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de quatorze mille cinq cent quatre-vingt-cinq livres sterling (GBP 14.585) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de classe A, sept cent quatre-vingt-deux (782) parts sociales ordinaires de classe C et mille trois cent trois (1.303) parts sociales ordinaires de classe D sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, à quatorze mille neuf cent soixante-seize livres sterling (GBP 14.976) par l'émission de trois cent quatre-vingt-onze (391) parts sociales ordinaires de classe D sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, et ayant les mêmes droits et obligations qui leur sont attachés comme exposé dans les statuts de la Société.

Souscription - Libération

L'Assemblée accepte et enregistre les souscriptions suivantes et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Mr Nigel Jackson (NJ), directeur de banque, né le 20 octobre 1962, à Sunderland, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 40, Gracechurch Street, Londres EC3V 0BT, Royaume-Uni, ici représenté par Anne-Claire Wax, avocat à la Cour, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare avoir souscrit à trois cent quatre-vingt-onze (391) parts sociales ordinaires de classe D sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de mille neuf cent cinquante-cinq livres sterling (GBP 1.955) qui sera affecté de la manière suivante:

- un montant de trois cent quatre-vingt-onze livres sterling (GBP 391) sera affecté au compte de capital social nominal de la Société, et

- Un montant de mille cinq cent soixante-quatre livres sterling (GBP 1.564) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Le montant total de mille neuf cent cinquante-cinq livres sterling (GBP 1.955) est immédiatement à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant par un certificat de blocage.

Les Associés et NJ, qui représentent désormais la totalité du capital social de la Société et qui constituent l'Assemblée, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social indiquée ci-dessus, et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'inscription de l'émission des nouvelles parts sociales ordinaires de classe D dans le registre des associés de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quatorze mille neuf cent soixante-seize livres sterling (GBP 14.976) représenté par douze mille cinq cents (12,500) Parts Sociales de Classe A, sept cent quatre-vingt-deux (782) Parts Sociales de Classe C et mille six cent quatre-vingt-quatorze (1,694) Parts Sociales de Classe D, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier la définition «Pourcentage Applicable» dans les Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Pourcentage Applicable signifie le pourcentage tel que calculé conformément à la table ci-dessous:»

	si le ratio de la Valeur du Capital à la Sortie par rapport au Capital Investi est inférieur ou égal à 2:1	si le ratio de OR la Valeur du Capital à la Sortie par rapport au Capital Investi est supérieur à 2 1 et inférieur ou égal à 2.5:1	si le ratio de la Valeur du Capital à la Sortie par rapport au Capital Investi est supérieur à 2.5:1
Robert Orr - Initiateur 1	3%	3.5%	4%
Christopher Proud - Initiateur 2	1%	1.167%	1.333%
Simon Dekker - Initiateur 3	0,667%	0,778%	0,889%
Nigel Jackson Initiateur 4 (Pourcentage Applicable à l'Initiateur)	0,5%	0,583%	0,667%
Initiateur 5	0,833%*	0,972%*	1,111%*
Total du Pourcentage Applicable	6%	7%	8%

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des coûts, dépenses, rémunérations ou frais, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: A.-C. WAX et H. HELINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2013. Relation: LAC/2013/20362. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013068502/273.

(130084593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Rovas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.461.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le quatorze mai;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Roberto VASELLI, ingénieur, demeurant à Monaco, 6 Lacets St Léon -Perigord II.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «ROVAS S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des gérants.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège social à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, les gérants pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CENT-VINGT-CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues aux paragraphes suivants. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les nom, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

Si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et à défaut par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 8. Il est expressément prévu que la titularité de chaque part sociales représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un associé dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre associé dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sociale sont déterminés ainsi qu'il suit:

droits sociaux dans leur ensemble,

droits de vote aux assemblées ordinaires et extraordinaires,

droit aux dividendes,

droit préférentiel de souscription des parts sociales nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et conférés par chaque part sociale sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-proprété des parts sociales sera matérialisée par inscription dans le registre des parts sociales:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom du nu-proprétaire de la mention nue-proprété

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Chacun des gérants a pouvoir pour prendre tous actes d'administration et de disposition sous réserve des restrictions prévues par la loi et les présents statuts. Il peut donner des mandats spéciaux pour des actes déterminés.

Les gérants peuvent nommer des directeurs ou employés et déterminer leurs fonctions et pouvoirs, ainsi que leur autorisation à représenter la Société. La société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle du gérant de Catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A ensemble avec celle d'un gérant de Catégorie B.

Au cas où une personne morale est gérant, la Société est engagée par la signature de la personne qui a pouvoir d'engager la personne morale.

Au cas où tous les gérants ou l'unique gérant sont absents ou dans l'impossibilité d'agir, les associés sont temporairement chargés de la gestion et représentent la société dans tous les actes juridiques et autres.

En cas d'opposition d'intérêts entre la société et un des gérants, la société sera représentée par le ou les autres gérants s'il y en a plusieurs; elle sera représentée par les associés s'il y a seulement un gérant ou s'il y a opposition d'intérêts entre la Société et tous les gérants.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Dispositions transitoires;

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Roberto VASELLI, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le nombre des gérants est fixé à 3 (trois).

2. Est appelé aux fonctions de gérant de catégorie A, pour une durée indéterminée: -Monsieur Roberto VASELLI, ingénieur, né le 11 juillet 1938 à Rome, demeurant à Monaco, 6 Lacets St Léon -Perigord II, Sont appelées aux fonctions de gérants de catégorie B, pour une durée indéterminée:

- Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 8 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg;

- Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 8 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

3. Le siège social est fixé au 8 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. VASELLI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2013. LAC/2013/22465. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013068567/145.

(130083969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

ST.Gilles S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg E 1.599.

L'an deux mille treize, le trente avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Bernard Léon GIANNETTI, gérant de sociétés, de nationalité française, né à Nîmes (France), le 17 mai 1945, demeurant à F-30000 Nîmes, 208, Chemin des Antiquailles, et

2.- La société civile immobilière SOCIETE CIVILE SAINT GILLES LES AIRES (anciennement dénommée SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LES AIRES SAINT-GILLOISES), avec siège social à 208 Chemin des antiquailles 30000 NIMES

ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société civile immobilière "ST. GILLES S.C.I.", ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling, (R.C.S. Luxembourg section E numéro 1.599), a été constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWATCHEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 7 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 665 du 27 novembre 1997. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social est fixé à 300.100,- FRF (trois cent mille cent Francs Français), divisé en 3.001 (trois mille une) parts d'intérêts de 100,-FRF (cent Francs Français) chacune, entièrement libérées.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'en vertu d'une cession de parts d'intérêts du 20 novembre 2011 la société GRAHAM TURNER S.A. a cédé sa (1) part d'intérêts à Monsieur Bernard Léon GIANNETTI.

Cette cession de part d'intérêts est approuvée conformément à l'article 6 (six) des statuts et les associés la considèrent comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Le cessionnaire susdit est propriétaire de la part d'intérêts lui cédée à partir de la date de la cession.

Deuxième résolution

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des parts d'intérêts.

Troisième résolution

Les associés constatent que le capital social de la société a été converti de 300.100,- FRF (trois cent mille cent Francs Français) en 45.750,- EUR (quarante-cinq mille sept cent cinquante euros) de l'augmenter quarante-cinq mille sept cent soixante-cinq euros et vingt-cinq cents (45.765,25-EUR) par un versement en casse de quinze euros et vingt-cinq cents (15,25-EUR)

Quatrième résolution

Les associés décident de fixer la valeur nominale des parts d'intérêts à quinze euros et vingt-cinq cents (15,25- EUR) chacune.

Cinquième résolution

A la suite de la cession de part d'intérêts et les autres résolutions ci avant mentionnées, l'article cinq (5) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de quarante-cinq mille sept cent soixante-cinq euros et vingt-cinq cents (45.765,25- EUR), divisé en 3.001 (trois mille une) parts d'intérêts de quinze euros et vingt-cinq cents (15,25- EUR) chacune, détenues comme suit:

1.- Monsieur Bernard Léon GIANNETTI, deux mille cinq cents une parts d'intérêts	2.501
2.- SOCIETE CIVILE SAINT GILLES LES AIRES (Anciennement dénommée SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LES AIRES SAINT-GILLOISES), cinq cents parts d'intérêts	500
Total: trois mille et une parts d'intérêts	3.001

Sixième résolution

Les associés décident de révoquer le gérant en fonction et nomment pour une durée indéterminée Monsieur Bernard Léon GIANNETTI, gérant de sociétés, de nationalité française, né à Nîmes (France), le 17 mai 1945, demeurant à F-30000 Nîmes, 208, Chemin des Antiquailles, aux fonctions de gérant unique, avec faculté d'engager et de représenter la société par sa seule signature.

Septième résolution

Les associés décident ensuite:

- de transférer le siège social de la Société du Luxembourg à Nîmes en France avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013 et, par conséquent, de reconnaître le changement de nationalité de la Société avec transformation d'entité de droit luxembourgeois en une entité de droit français, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités françaises compétentes;

- d'établir le siège social de la Société en FRANCE à 30000 Nîmes, 208, Chemin des Antiquailles, et de conserver tous les livres et dossiers comptables de la Société au nouveau siège social,;

- de changer la forme sociale de la Société d'une société civile luxembourgeois en une société civile soumise aux dispositions légales et réglementaires applicables de droit français, de modifier et de procéder à une refonte des statuts de la Société afin de les conformer aux prescriptions de la loi française, (une version des nouveaux statuts restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec l'acte);

Huitième résolution

L'assemblée décide que et par le transfert de son siège social en France la Société emporte en France tous ses avoirs, tout son actif et tout son passif, tout compris et rien excepté, sans dissolution de la Société et sans qu'il soit procédé à sa liquidation, qui continuera d'exister dorénavant sous la nationalité française avec le maintien de sa personnalité morale.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 1.250,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 mai 2013. Relation GRE/2013/1927. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013068629/84.

(130084550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

TLN Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4974 Dippach, 2, rue Centrale.

R.C.S. Luxembourg B 177.479.

—
STATUTS

L'an deux mil treize, le quinzième jour de mai.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Manuel DOMINGOS DE OLIVEIRA, chauffeur de camion, né le 10 novembre 1965 à Vale de Cambra (Portugal), demeurant à L-1863 Luxembourg, 37, Rue Knaeppchen.

Lequel comparant, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de:

„TLN Lux S.à r.l.“

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Dippach. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.

Art. 4. La société a pour objet la location de bennes, ainsi que toute activité de paysagiste, de terrassement, d'exca-vation, de canalisation, d'asphaltage, de bitumage, la pose de jointements et ferrailleur pour béton armé.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EUR 12.500.-) représenté par mille (1.000) parts sociales de douze euros et cinquante centimes (EUR 12,50.-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75 % du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2013.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant souscrit l'intégralité du capital comme suit:

Monsieur Manuel DOMINGOS DE OLIVEIRA, prénommé, mille parts sociales	1.000
TOTAL: MILLE PARTS SOCIALES	1.000

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, ce dont l'associé unique se donne quittance et décharge:

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EUR 12.500.-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cent euros (1.100.-EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé préqualifié, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Manuel DOMINGOS DE OLIVEIRA, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique. Il peut déléguer des pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social est établi à L-4974 Dippach 2, Rue Centrale.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Manuel Domingues de Oliveira, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 17 mai 2013. LAC / 2013 / 22684. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013068659/99.

(130084375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

**obolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Obo-Lux S. à r. l.).**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 126.100.

Im Jahre zweitausendunddreizehn, den siebten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich.

Sind erschienen:

1. Herr Patrick Clemens, Geschäftsführer, wohnhaft in D-66687 Wadern, Vogelbüsch 21,
2. Herr Dirk Serwe, Werkzeugmacher, wohnhaft in D-66687 Wadern, Kornstrasse 4.

Herr Patrick Clemens erklärt alleiniger Inhaber zu sein sämtlicher Anteile der Gesellschaft OBO-LUX S. à r. l., mit Sitz in L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass, welche gegründet wurde gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Martine SCHAEFFER, mit damaligem Amtssitz in Remich, am 8. März 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1084, vom 7. Juni 2007. Die Satzung der Gesellschaft wurde seit ihrer Gründung noch nicht umgeändert.

Herr Patrick Clemens erklärt neunzehn (19) Anteile an der genannten Gesellschaft unter den gesetzlichen Gewährleistungen an den dies annehmenden Herrn Dirk Serwe zum Nominalpreis abzutreten, worüber hiermit Quittung und Titel bewilligt wird.

Herr Serwe, welcher erklärt die Statuten sowie die finanzielle Lage der Gesellschaft zu kennen, ist ab dem heutigen Tage in alle mit den zedierten Gesellschaftsanteilen verbundenen Rechten und Pflichten eingesetzt.

Demnach werden die einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile der Gesellschaft wie folgt gehalten:

- 1) Herr Patrick Clemens: einhundertsechs (106) Anteile
- 2) Herr Dirk Serwe: neunzehn (19) Anteile.

Die Abtretung der Gesellschaftsanteile an Herrn Serwe wird von der Gesellschaft, hier vertreten durch ihren alleinigen Geschäftsführer Herrn Patrick Clemens, angenommen.

Alsdann, nehmen die beiden Gesellschafter der Gesellschaft, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer Generalversammlung der Gesellschafter, folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Bezeichnung der Gesellschaft abzuändern in „obolux S.à r.l.“ und dementsprechend Artikel 3 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung obolux S. à r. l.“

Zweiter Beschluss

Die Artikel 1 und 6 der Satzung werden wie folgt abgeändert:

„ **Art. 1.** Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist gegründet, der die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt.“

„ **Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR), eingeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Anteile von jeweils hundert Euro (100.- EUR).“

Dritter Beschluss

Herr Dirk Serwe wird als Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt auf unbestimmte Dauer.

Herr Patrick Clemens bleibt Geschäftsführer der Gesellschaft.

Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer.

Erklärung

Die erschienenen Parteien erklären hiermit, dass sie selbst an den eingebrachten Vermögenswerten letztlich wirtschaftlich berechtigt sind und bestätigen dass die Gelder und Vermögenswerte nicht aus einer Straftat herrühren.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. CLEMENS, D. SERVWE, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 10 mai 2013. Relation: REM/2013/777. Reçu soixante-quinze euros 75.-€

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 23. Mai 2013.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013068760/55.

(130084175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Agama Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.497.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le treize mai.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataires de:

1. Monsieur Jean-Bernard QUILLON, dirigeant, né le 8 novembre 1976 à Les Lilas (France), demeurant au 34 rue Sibuet F-75012 Paris 12^{ème} (France), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 25 avril 2013;

2. Monsieur Philippe LEVREL, dirigeant, né le 9 avril 1973 à Le Chesnay (France), demeurant au 10 boulevard Victor Hugo F-78100 Saint Germain en Laye (France), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 29 avril 2013;

3. Monsieur Louis-Grégoire LOGRE, chef d'entreprise, né le 26 mars 1979 à Bordeaux (France), demeurant au 21 rue Saint Vincent F-92700 Colombes (France), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 25 avril 2013;

4. Monsieur El Hadji BA, consultant, né le 22 janvier 1980 à Dakar (Sénégal), demeurant au 14 rue Roger Bacon F-75017 Paris (France), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 25 avril 2013;

5. Monsieur Christophe BARDY, consultant, né le 16 avril 1979 à Paris (France), demeurant au 214 rue de Javel F-75015 Paris (France), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 6 mai 2013.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêtés les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de AGAMA ADVISORS S.à.r.l (la "Société").

Art. 2. Objet. La société a pour objet toutes prestations de conseils et d'assistance en contrôle interne et contrôle des risques, organisation réglementaire, stratégie administrative et financière, management, auprès de sociétés à caractère commercial, notamment les établissements de crédit, les professionnels du secteur financier et organismes de placement collectifs et de manière générale toute opération concourant à leur développement..

La Société pourra procéder à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présenteraient ou paraîtraient imminents,

le siège social pourrait être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à quinze mille euros (15.000,-EUR) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (1,-EUR) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision des associés, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas d'augmentation de capital par apport en numéraire, les associés existants ont un droit de souscription préférentiel, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et a une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts conformément à l'article 8 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

Art. 8. Transfert de parts. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 9. Faillite ou Déconfiture d'un associé. La faillite ou déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par les associés, lesquels fixeront leur nombre, la durée de leur mandat et leur pouvoir. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par les associés.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Décisions des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} juillet de chaque année et finit le 30 juin de l'année suivante.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année, à la date du clôture de l'exercice, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Répartition des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir du gérant de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

Art. 15. Dissolution, Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 16. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 30 juin 2014.

Souscription et Libération:

Toutes les quinze mille (15.000) parts sociales ont été souscrites comme suit:

Associés	Souscription des parts sociales	Libération
M. Jean-Bernard QUILLON	3.000	3.000,-EUR
M. Philippe LEVREL	3.000	3.000,-EUR
M. Christophe BARDY	3.000	3.000,-EUR
M. El Hadji BA	3.000	3.000,-EUR
M. Louis-Grégoire LOGRE	3.000	3.000,-EUR
Total:	15.000	15.000,-EUR

Les quinze mille (15.000) parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées moyennant apport en numéraire, de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000,-EUR) est dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ neuf cent quatre-vingt euros (980,-EUR).

Résolutions des associés:

Et aussitôt après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-2449 Luxembourg, 17 Boulevard Royal.

2. Est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Bernard QUILLON, prénommé, lequel aura tous pouvoir pour engager la Société par sa signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15/05/2013. Relation: LAC/2013/22244. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013068801/142.

(130085004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Xantho Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.137.

In the year two thousand and thirteenth, on the sixteenth day of May.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Are appeared:

EQUI SICAV SIF SCA, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions (S.C.A.)), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable (SICAV)), established as a specialized investment fund (fonds d'investissement spécialisé (SIF)), having its registered office at 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.150.399, acting on behalf of its sub fund,

XANTHO Fund, represented by its general partner, EQUI Specialized Asset Management S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 51 route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 149.923 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mirko LA ROCCA, private employee, with professional address in L-2449 Luxembourg, 30 boulevard Royal, by virtue of proxy given under private seal.

Which proxy, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that appearing party is the Sole Shareholders of XANTHO INVESTMENTS S.à r.l., a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B177.137, incorporated by a deed received by Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg on April 16, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of EUR 15,020,000.- (fifteen millions twenty thousand euros) by the issue of 150,200 (one hundred fifty thousand two hundred) shares (the "Shares") with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each;

2. Subscription and payment of all additional Shares of the Company by a Subscriber by a contribution in kind of the shares of SAINT LEONARD S.à r.l., a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.499;

3. Amendment of article 5.1 of the articles of association in order to reflect the corporate capital increase; and

4. Other business.

First resolution

The Sole Shareholder decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 15,020,000.- (fifteen millions twenty thousand euros) so as to bring it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to the amount of EUR 15,032,500.- (fifteen millions thirty-two thousand five hundred euros).

Second resolution

The Sole Shareholder decided to issue 150,200 (one hundred fifty thousand two hundred) Shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

There now appeared Mr. Mirko LA ROCCA, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Subscriber by virtue of a proxy which will remain attached to the present deed.

- XANTHO REAL ESTATE S.à r.l., a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.499, declared to subscribe for and fully pay 150,200 (one hundred fifty thousand two hundred) Shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each, for a total amount of EUR 15,020,000.- (fifteen millions twenty thousand euros);

by the contribution in kind of 150,200 (one hundred fifty thousand two hundred) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each of SAINT LEONARD S.à r.l., a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175.944 (the "Contribution").

Description of the contribution

The appearing person stated that:

The contribution in kind consisted of the ownership of the Shares excluding any real estate asset, these Shares being valued by the managers of the Company at the amount of EUR 15,020,000.- (fifteen millions twenty thousand euros).

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the ownership and the value of the Shares has been given to the Company's managers and such valuation has been confirmed by the managers of the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Shareholder decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

5.1. "The share capital is fixed at fifteen million thirty-two thousand five hundred Euros (EUR 15,032,500.-) represented by one hundred fifty thousand three hundred twenty-five (150,325) shares having a nominal value of one hundred each (100.-) (the "Shares")."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 5,305.- (five thousand three hundred five Euros).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize mai.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

EQUI SICAV SIF SCA, une société en commandite par actions (S.C.A.) constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (SICAV), fonds d'investissement spécialisé (SIF), ayant son siège social au 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.399, agissant au nom de son compartiment, XANTHO Fund, représentée par son associé gérant commandité, EQUI Specialized Asset Management S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51 route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.923 (l'«Associé Gérant Commandité»),

ici représenté par M. Mirko LA ROCCA, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 30 Boulevard Royal en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, agissant ès-qualité, a déclaré et demandé au notaire:

I. d'acter que la comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée XANTHO INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B177.137, constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF notaire de résidence à Luxembourg, le 16 avril 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 15.020.000.- (quinze millions vingt mille euros) par l'émission de 150.200 (cent cinquante mille deux cent) parts sociales (les «Parts») d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent euros) chacune;

2. Souscription et libération de toutes les nouvelles parts sociales par le souscripteur par un apport en nature des parts sociales de la société SAINT LEONARD S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 174.499;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société planifiée; et

4. Divers.

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 15.020.000,- (quinze millions vingt mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à un montant de EUR 15.032.500,- (quinze millions trente-deux mille cinq cents euros).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre 150.200 (cent cinquante mille deux cents) Parts d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes Monsieur Mirko LA ROCCA, agissant en sa qualité de mandataire spécial des souscripteurs, en vertu de plusieurs procurations sous seing privé qui resteront annexées aux présentes.

- XANTHO REAL ESTATE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 174.499, déclare souscrire et payer en totalité 150.200 (cent cinquante mille deux cents) Parts d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, pour un montant total de EUR 15.020.000,- (quinze millions vingt mille euros);

par l'apport en nature de 150.200 (cent cinquante mille deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune de SAINT LEONARD S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 175.944 (la «Contribution»).

Description de la contribution

La comparante a déclaré que:

L'apport en nature consiste en la propriété de Parts sociales excluant tout actif immobilier, ces Parts étant évalués par la gérance de la Société à un montant de EUR 15.020.000,- (quinze millions vingt mille euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur des Parts sociales a été donnée aux gérants de la Société et cette évaluation a été confirmée par les gérants de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédé, l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

5.1. «Le capital social est fixé à quinze millions trente-deux mille cinq cents Euros (15.032.500,- EUR) représenté par cent cinquante mille trois cents vingt-cinq (150.325) parts sociales, d'une valeur nominale de cent Euro chacune (100,- EUR) (les «Parts Sociales»).»

Estimation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 5.305,- (cinq mille trois cents cinq euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: LA ROCCA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: LAC / 2013 / 22706. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signe): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013068713/170.

(130084395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of April.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

KRUK S.A., a joint stock company, with registered office in Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Poland,

duly represented by Mrs Francesca BARCAGLIONI, licenciée en "economia e commercio", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal which after having been signed "ne varietur" by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole member of SECapital S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 108305, incorporated on 17 May 2005 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1045 of 15 October 2005.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on 21 March 2013 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

The sole member, represented as above stated, requests the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole member resolves to reduce the Company's corporate capital by an amount of PLN 22,091,000 (twenty-two million ninety-one thousand Polish zloty) in order to reduce it from PLN 536,371,000 (five hundred thirty-six million three hundred seventy-one thousand Polish zloty) to PLN 514,280,000 (five hundred fourteen million two hundred eighty thousand Polish zloty) by reimbursement to the sole member and simultaneous cancellation of 22,091 (twenty-two thousand ninety-one) Class A corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each.

The sole member also resolves to reduce the legal reserve related to Compartment A by an amount of PLN 2,209,100 (two million two hundred nine thousand one hundred Polish zloty) to bring it from PLN 22,357,100 (twenty-two million three hundred fifty-seven thousand one hundred Polish zloty) to PLN 20,148,000 (twenty million one hundred forty-eight thousand Polish zloty) and to reimburse this amount to the sole member.

Power is given to the managers of the Company to organise the payment in accordance with Luxembourg law provisions applicable in case of reduction of share capital.

Second resolution

The sole member resolves to amend article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, which henceforth will be read as follows:

"The corporate capital of the company is fixed at PLN 514,280,000 (five hundred fourteen million two hundred eighty thousand Polish zloty) divided into 201,480 (two hundred one thousand four hundred eighty) Class A corporate units, 50,378 (fifty thousand three hundred seventy-eight) Class B corporate units, 14,576 (fourteen thousand five hundred seventy-six) Class C corporate units, 24,385 (twenty-four thousand three hundred eighty-five) Class D corporate units, 107,208 (one hundred seven thousand two hundred eight) Class E corporate units and 116,253 (one hundred sixteen thousand two hundred fifty-three) Class F corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, which have the same rights in all respects."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

KRUK S.A., société anonyme, ayant son siège social à Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Pologne, ici représentée par Madame Francesca BARCAGLIONI, licenciée en "economia e commercio", demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration donnée sous seing privé laquelle, signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associée unique de SECAPITAL S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108305, constituée en date du 17 mai 2005 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 21 mars 2013 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de PLN 22.091.000 (vingt-deux millions quatre-vingt-onze mille zloty polonais) afin de le porter de son montant actuel de PLN 536.371.000 (cinq cent trente-six millions trois cent soixante et onze mille zloty polonais) à PLN 514.280.000 (cinq cent quatorze millions deux cent quatre-vingt mille zloty polonais) par remboursement à l'associée unique et annulation de 22.091 (vingt-deux mille quatre-vingt-onze) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune.

L'associée unique décide également de réduire la réserve légale relative au Compartiment A à concurrence d'un montant de PLN 2.209.100 (deux millions deux cent neuf mille cent zloty polonais) afin de la porter de son montant actuel de PLN 22.357.100 (vingt-deux millions trois cent cinquante-sept mille cent zloty polonais) à PLN 20.148.000 (vingt millions cent quarante-huit mille zloty polonais) et de rembourser ce montant à l'associée unique.

Pouvoir est donné aux gérants de la Société pour organiser le paiement en conformité avec la législation luxembourgeoise applicable en matière de réduction de capital.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à PLN 514.280.000 (cinq cent quatorze millions deux cent quatre-vingt mille zloty polonais) représenté par 201.480 (deux cent un mille quatre cent quatre-vingts) parts sociales de catégorie A, 50.378 (cinquante mille trois cent soixante-dix-huit) parts sociales de catégorie B, 14.576 (quatorze mille cinq cent soixante-seize) parts sociales de catégorie C, 24.385 (vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie D, 107.208 (cent sept mille deux cent huit) parts sociales de catégorie E et 116.253 (cent seize mille deux cent cinquante-trois) parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. BARCAGLIONI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2013. LAC/2013/18924. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Référence de publication: 2013068605/111.

(130084695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Worms & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 49.050.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.878.

Extrait rectificatif du dépôt référence L120195608 déposé le 14 novembre 2012

Suite à une erreur matérielle, il convient de rayer l'Alliance Révision SARL, en tant que Réviseur d'entreprise de la Société.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Worms

Associé-Commandité Gérant

Luxembourg Corporation Company S.A.

Délégué à la gestion journalière

Mme. Catherine Noens

Représentant permanent

Référence de publication: 2013068707/18.

(130084689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Canirsa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 114.719.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la Société en date du 23 avril 2013 que Monsieur Patrick MOINET a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat.

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue extraordinairement en date du 23 mai 2013 que le mandat des personnes suivantes a été renouvelé avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2017:

- Monsieur Luc GERONDAL, Administrateur;
- Monsieur Benoît BAUDUIN, Administrateur;
- Monsieur Patrick MOINET, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- BF Consulting S.à r.l., Commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013068896/20.

(130084827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Real Estate Prime Locations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 163.858.

Par la présente, je vous informe de ma démission de ma fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.
Luxembourg, le 28 mai 2013. Carine Agostini.

Référence de publication: 2013069355/9.

(130084791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.
